

AFFAIRE N° 7 /

O B J E T : Rachat au Département d'un terrain de 45.790 m2 cadastré section CD n°52, sis à la Montagne Ruisseau Blanc, acquis au titre des réserves foncières pour l'habitat très social.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du programme triennal 1980-82 de réserves foncières pour l'habitat très social, le Département s'est rendu propriétaire d'un terrain de 45.790 m2 cadastré section CD n°52, sis à la Montagne Ruisseau-Blanc, dont il nous propose aujourd'hui le rachat conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 Septembre 1980.

Ce rachat s'effectuerait moyennant versement au Département de 18 annuités de 233.015,26 Francs chacune, la première intervenant 12 mois à compter de la date de la présente délibération. (Ces annuités sont destinées à couvrir les frais d'acquisition, les indemnités d'éviction, les frais de bureau Foncier, les frais financiers et divers, supportés par le Département dans cette opération).

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession de ce terrain par le Département à la Commune.

AVIS DES COMMISSIONS :

Finances et Cadre de Vie : favorable

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Reçu à la Préfecture
le 13/03/1984*